

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102065</b>	De <b>M. Yves Daniel</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		<b>Ministère attributaire</b> > Travail
<b>Rubrique</b> >emploi	<b>Tête d'analyse</b> >politique de l'emploi	<b>Analyse</b> > emploi des jeunes. mesures. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>24/01/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>13/06/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Yves Daniel interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'emploi des jeunes. Un rapport de la Cour des comptes daté de septembre 2016 sur l'accès des jeunes à l'emploi a dressé le constat d'une multiplicité de mesures dont l'articulation gagnerait à être repensée. Il insistait, entre autres, sur la nécessité de « considérer les contrats aidés comme des phases transitoires en particulier vers la formation » et de « davantage recourir aux formations classiques d'alternance ». Privilégier les formations en apprentissage plutôt que les emplois aidés semble être une solution pertinente pour améliorer l'employabilité des jeunes et, de fait, favoriser leur insertion durable sur le marché du travail. Il lui demande donc sa position sur cette proposition.